

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 09/12/24

Présents : MM. J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), P. GUILLEBAUX (CD), R. PANARIELLO, , Mme N. OLLIVIER et M. G. LANDRIOT.

Absents excusés : Mme Y. RUPERT

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS FUTSAL

COUPE NATIONALE DU 19/10/2024 29808358 LA TOILE / JS DRANCY

Transmis de la Commission Régionale de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 1 match ferme pour l'équipe de LA TOILE à compter du 23/12/2024.

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 08/03/2025

29608778 LA TOILE 1 / MONTESSON US 1

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

APRÈS 2 RAPPELS
MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ -1 pt, 0 but
& AMENDE AU CLUB RECEVANT

U14

D3-A DU 16/11/2024

28283507 LIMAY ALJ 22 / GUERVILLE ARNOUVILLE 21

FORFAITS NON AVISÉS 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-D DU 08/12/2024

29552442 CROISSY US 2

U14

D4-F DU 07/12/2024

28283213 ABLIS FC SUD 78 21

FORFAITS AVISÉS 1ER FORFAIT

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 02/12/2024

29695056 RC ARGENTEUIL 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE MERCREDI 18/12/2024 A 19H

U15

POULE A

29613216 CS ROSNY FOOTBALL 1 / ENT. EPONE MEZIERES 1
29613218 BREVAL LONGNES FC 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

POULE C

29566197 ETANG ST NOM ES 1 / VILLENES ORGEVAL 1

A JOUER LE JEUDI 19/12/2024 A 20H

CY SENIORS

POULE UNIQUE

29911089 MAISONS LAFFITTE FC 1 / VIROFLAY USM 1

A JOUER LE 22/12/2024

VETERANS

D4-C

28248829 GAZERAN 31 / PERRAY FOOT. ES 31

A JOUER LE 11/01/2025

U14

D4-A

28252794 AUBERGENVILLE F.C 21 / A.S. BUCHELOISE 21

D4-B

29558062 VAUXOISE ES 21 / F.C. ACHERES 22

A JOUER LE 12/01/2025

SENIORS

D2-A

28219118 MARLY LE ROI US 2 / HOUILLES SO 1

D4-A

28220828 CS ROSNY FOOTBALL 2 / OLYMPIQUE MANTES FC 1
29148418 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1

D5-A

29535198 JUZIERS F.C. 2 / INTERFOOT 78 1

VETERANS

D3-A

29531735 GARGENVILLE STADE 31 / HOUILLES S.O. 32

D3-B

28248248 POIGNY LA FORET US 31 / NEAUPHLE-PONT. 31

D4-A

29148659 ANCIENS DU MANTOIS 31 / LFCM 31

U18

D3-A

29717224 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / CS ROSNY FOOT. 21

U16

D3-A

28253602 BREVAL LONGNES F.C. 21 / TRIEL AC 21

D4-A

29721963 VAUXOISE ES 21 / ENT. EPONE MEZIERES 21

A JOUER LE 19/01/2025

SENIORS

D5-E

28230840 ABLIS SUD 78 1 / COIGNIERES CITY ASFC 1

A JOUER LE 16/02/2025

SENIORS

D3-A
28219387 VAUXOISE ES 1 / AUBERGENVILLE F.C 2

A JOUER LE 02/03/2025

SENIORS

D4-B
28222852 CHATOU AS 3 / HOUILLES SO 2
28222854 ANDRESY FC 1 / MAURECOURT FC 2
28222855 BOUGIVAL FOOT 1 / CARRIERES GRESILLONS 2
28222857 F.C. ACHERES 1 / VILLENNES ORGEVAL 2
28222858 VAUXOISE ES 2 / LE CHESNAY 78 FC 3

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D4-B
28222856 POISSY FC 2 / VIROFLAY USM 1

U16

D2-A
28253353 LIMAY ALJ 22 / MARLY LE ROI U.S. 21

U14

D4-E
29561621 MESNIL ST DENIS ASL 22 / NEAUPHLE-PONT. 21

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A
29917067 ENT. MEZIERES SERBIE 1 / MANTOIS 78 FC 1

POULE B
29917108 ENT. EPONE LAINVILLE 1 / VILLENNES ORGEVAL 1
29917109 MAULOISE US 1 / MAURECOURT FC 1
29917116 MAULOISE US 1 / ENT. EPONE LAINVILLE 1
29917117
29917118

REPORT DE LA JOURNEE DU 24 NOVEMBRE 2024

La Commission reporte les matchs de CDM D2 au 26/01/25.

COURRIERS

CDM

528469 ACHERES BENFICA AP
Courrier du club à propos du match ci-dessous :
CDM D1-A DU 08/12/2024
28234778 VELIZY FRANCO PORT. 6 / ACHERES BENFICA AP 5
Pris note du courrier de ACHERES BENFICA.
La Commission est en attente d'un justificatif de la part du club concernant les problèmes survenus, sur la route, au dirigeant possesseur des maillots.

U15

513620 GUYANCOURT ES
Courrier du club à propos du match ci-dessous :
U15 D1-D DU 30/11/2024
28408832 REGION HOUDANAISE FC 1 / GUYANCOURT ES 1
Après lecture du courrier de Guyancourt et étude des rapports de l'arbitre officiel et de la FMI, la Commission confirme le forfait de GUYANCOURT et précise que selon l'article 23.3 du RS du DYF les forfaits pour retard n'entrent pas en ligne de compte pour le forfait général.

500650 VERSAILLES 78 FC
Demande du club pour que sa dernière équipe U16 (D4-C) intègre la compétition U15 en 2ème phase.
La Commission prend note et vous intégrera en phase 2.
La Commission attire votre attention sur le fait que les matches U15 ont lieu le Samedi.

518355 ACHERES FC :
Le club nous avait informé d'un match de gala avec le Variété Football Club le 14/12/2024 et demandait le reports des matches, ce que la Commission avait accordée (YF 1822).
Entre temps le match de Coupe des Yvelines U14 du 23/11 ci-dessous a été reporté au 14/12 et doit absolument se jouer.
CY DU 14/12/2024
29953764 ACHERES FC 21 / RAMBOUILLET YVELINES 21
La Commission maintient le match à ACHERES à la date du 14/12, ou bien il sera reporté au mercredi suivant, 18/12 à 19h, à RAMBOUILLET.
La Commission est en attente d'une décision d'ACHERES avant Vendredi 13/12 à 12h.

DEMANDES

SENIORS

D1-U DU 15/12/2024
28214782 VERSAILLES 78 FC 3 / HARDRICOURT US 2
Demande de VERSAILLES pour décaler le match de 16h à 16h30 car le club reçoit le 1er tour fédéral en Coupe Gambardella à 14h30.
La Commission rappelle que l'horaire dérogatoire est 17h00 et programme donc le match à cette heure-là. Il faudra l'accord écrit de HARDRICOURT avant Vendredi 13/12 midi pour jouer à 16h30.

CDM

D1-A DU 15/12/2024
28234782 VILLIERS MAHIEU AS 5 / ST CYR LUSO 6
Demande de VILLIERS MAHIEU pour inverser le match car la mairie risque de fermer le terrain.
La Commission est en attente de l'accord écrit de ST CYR LUSO avant Vendredi 13/12 à 12h.

VETERANS

CC DU 22/12/2024
30061616 CROISSY US 32 / VELIZY ASC 32
Demande de CROISSY pour avancer le match au mercredi 18/12 à 20h15 car leurs installations sont fermées à partir du 22/12.
La Commission est en attente de l'accord écrit de VELIZY, sinon le match sera inversé.

U18

D2-A DU 22/12/2024
28251610 BUCHELOISE AS 21 / SARTROUVILLE ES 21
Demande de BUCHELOISE pour reporter le match au 02/03/25 car les enfants et les éducateurs seront partis en vacances pour Noël.
La Commission rappelle que toutes les dates disponibles au calendrier sont prévues pour les reports et maintient donc le match.

D2-A DU 15/12/2024
28251629 MUREAUX OFC 2 / AS BUCHELOISE 1
Demande des MUREAUX pour jouer à 11H en raison de l'occupation des terrains.
L'horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

U16

D4-B DU 22/12/2024
29722103 MESNIL LE ROI AS 1 / HOUILLES AC 4
Demande du MESNIL LE ROI pour jouer le 12/01/2025.
Compte tenu du motif invoqué la Commission ne peut accepter.

U15

D1-A DU 14/12/2024
29613224 PERRAY FOOT ES 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
Demande du PERRAY pour avancer le match de 14h à 13h, pour permettre aux U14 de jouer à 15h pour ne pas avoir de problème de luminosité.
La Commission rappelle que l'horaire dérogatoire est 12h30 et programme donc le match à cette heure-là. Il faudra l'accord écrit de BONNIERES avant Vendredi 13/12 midi pour jouer à 13H.

U14

D4-B DU 14/12/2024
29558074 RACING CLUB CONFLANS 21 / VAUXOISE ES 21
Demande du RCC pour jouer à 12h au lieu de 14h car le terrain est occupé par des U15 puis par les U13 à 16h.

La Commission rappelle que l'horaire dérogatoire est 12h30 et programme donc le match à cette heure-là. Il faudra l'accord écrit de VAUXOISE avant Vendredi 13/12 midi pour jouer à 12h.

D4-F DU 14/12/2024

28283223 PERRAY FOOT ES 21 / RAMBOUILLET YVELINES 22

Demande du PERRAY pour jouer à 15h afin de ne pas avoir de problème de luminosité.

Accord écrit de RAMBOUILLET.

La Commission donne son accord.

CY DU 14/12/2024

29953763 CHAMBOURCY ASM 1 / GARGENVILLE STADE 1

Demande de CHAMBOURCY pour jouer à 12H.

La Commission rappelle que l'horaire dérogatoire est 12h30 et programme donc le match à cette heure-là. Il faudra l'accord écrit de GARGENVILLE avant Vendredi 13/12 midi pour jouer à 12h.

CRITERIUM DU LUNDI

POULE A DU 23/12/2024

29695035 OVILLOISE 2 / ETANG ST NOM 1

Demande de ETANG ST NOM pour jouer à une date ultérieure.

La Commission dit match à jouer le 24/03/2025.

TIRAGE COUPES

CC VETERANS

2EME TOUR

Dimanche 22 Décembre 2024

ERRATUM

Suite à un problème informatique, le match suivant n'apparaissait pas :

VERNEUIL PORTUGAIS 32 / CARRIERES S/SEINE US 32

Exempts :

* ANDRESY FC 32

* BOIS D'ARCY AS 33

* MESNIL ST DENIS ASL 33

* PECQ US LE 32

* ENT. SERBIE/MEZIERES 32

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► LIEN N°1 OU LIEN N°2

U15

POULE-A DU 07/12/2024

29613215 PERRAY FOOT. ES 1 / PORCHEVILLE FC 1

Pris note du rapport de LE PERRAY.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORTS

SENIORS

D2-A DU 08/12/2024

28219122 NEAUPHLE-PONT. 2 / VELIZY ASC 1

La Commission demande à NEAUPHLE un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

U16

D3-A DU 01/12/2024

28253598 AUBERGENVILLE F.C 21 / ANDRESY F.C. 21

Pris note du rapport d'AUBERGENVILLE.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16 D4-A DU 08/12/2024

29721960 VILLENES ORGEVAL 22 / BONNIERES FRENEUSE 21

La Commission demande à VILLENES ORGEVAL un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

U15

POULE C DU 07/12/2024

28408795 CARRIERES GRESILLONS 1 / TRAPPES ES 1

La Commission demande à CARRIERES GRESILLONS un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U14

D4-A DU 30/11/2024

29561307 SARTROUVILLE ES 23 / CHATOU AS 22

RAPPEL : La Commission demande au club recevant la version des applications installées sur les tablettes et transmet le problème à la FFF.

D4-E DU 30/11/2024

29561611 VELIZY ASC 22 / VALLEE 78 F.C. 22

La Commission demande à VELIZY un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 07/12/2024

29608753 A.S.J. ACHERES 1 / C.B.P.S. 78 1

La Commission demande à ASJA un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.